

Association Française des Psychologues de l'Education Nationale, AFPEN

28/09/2009

COMMUNIQUE DE L'AFPEN - ASSOCIATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

L'Association Française des Psychologues de l'Education s'interroge sur les motifs du projet gouvernemental de faire voter la suppression de l'instance indépendante de défenseur des enfants, et se trouve en désaccord avec ce projet.

Le défenseur des droits, tel que le prévoit le projet gouvernemental, n'aurait pas de compétences spécifiques pour les enfants. De plus, le projet ne contient pas de référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1990.

L'AFPEN s'étonne de la rupture de l'engagement pris avec les autres pays européens de se doter d'un défenseur des enfants dans chaque pays, décision qui mettrait la France en contradiction avec ses engagements premiers.

L'AFPEN demande donc le maintien et le développement d'une instance spécifique aux enfants et adolescents pour la reconnaissance, la promotion et la défense de leurs droits, telle que le Défenseur des enfants.

Le président, Richard REDONDO